

Français de peer to peer, les Français devançant Anglais et Américains

Description

L'observatoire du téléchargement, une étude Médiamétrie / Netratings menée en juin, juillet et septembre 2006, met en lumière le succès du téléchargement gratuit (bandes-annonces, *freeware*, *peer to peer*) auprès des internautes français et la prédominance des pratiques illégales sur Internet.

55 % des internautes français, soit 16,5 millions de personnes, ont recours au téléchargement, 85 % des fichiers étant téléchargés illégalement, contre 80 % en Grande-Bretagne ou encore 75 % aux États-Unis. Ainsi, pour l'année 2006, le *peer to peer* a été utilisé par 9 millions d'internautes en France, contre 8,5 millions en 2005. Mais seuls 1,9 million des internautes français ne recourent qu'exclusivement au *peer to peer* pour se procurer les fichiers qu'ils désirent, essentiellement des films, de la musique et des jeux vidéo, un chiffre en baisse par rapport à 2005, 2 millions d'internautes déclaraient alors ne télécharger qu'*peer to peer*.

Ce recul annonce-t-il pour autant un déclin des pratiques de P2P, alors que des offres sans DRM sont désormais proposées légalement ? Ou, comme l'estime l'IDATE, commentant ce baromètre, ce recul ne traduit-il pas plutôt l'arrivée sur Internet de personnes plus âgées, moins enclines à télécharger illégalement des fichiers vidéo et musicaux ? Les deux facteurs semblent se recouper : en effet, selon l'IDATE, parmi les internautes qui téléchargent, 49 % sont déjà allés sur des sites d'offres payantes, une proportion qui monte à 59 % en Grande-Bretagne et 66 % aux États-Unis. Les Français se caractérisent également par l'utilisation simultanée de plusieurs logiciels de *peer to peer*. Parmi ces derniers, eMule est le logiciel le plus utilisé en France, avec un taux de pénétration de 65 % auprès des internautes adeptes du téléchargement, suivi de Shareaza avec un taux de pénétration de 14 % et de LimeWire avec 12 %.

Enfin, en ce qui concerne le téléchargement légal et payant, le budget mensuel moyen s'élève à 3,8 euros pour les Français, 5,2 euros pour les Britanniques et de 7,3 euros pour les Américains.

Source :

- « Les Français toujours accros au téléchargement illégal », Philippe Richard, 01net., 9 février 2007

Catégorie

1. Usages

date créée

20 mars 2007

Auteur

alexandrejoux